

Bilan de santé et levée de drapeaux rouges

Parmi les types d'habitats et les espèces protégés de l'UE, moins d'un sur cinq est en bonne condition selon le rapport le plus complet à ce jour sur leur état de conservation. Compilation des données collectées dans 25 États membres, le rapport souligne la nécessité d'une protection accrue de la biodiversité européenne et définit un indicateur utile à l'évaluation des tendances futures.



© Balint HALPERN

Le récent rapport Article 17 constitue l'évaluation la plus détaillée dont nous disposons à propos de l'état des zones et espèces protégées d'Europe. Portant sur 216 types d'habitats et plus de 1 180 des espèces énumérées dans la directive Habitats de 1992, le rapport résume les conclusions des 25 États ayant constitué l'UE entre 2001 et 2006 et classe les données en 11 régions biogéographiques. L'analyse de ces données vient du Centre thématique européen sur la diversité biologique (CTE/DB).

LES GAGNANTS ET LES PERDANTS DE LA NATURE

- Espèces à la hausse: lynx d'Eurasie, castor, loutre, phoque, libellule
- Habitats en déclin: prairies, zones humides, dunes

«Au niveau biogéographique, seulement 17 % des types d'habitats de l'UE ont été jugés en état de conservation "favorable"»

Des habitats sous pression

Le rapport est plutôt inquiétant. Au niveau biogéographique, seulement 17% des types d'habitats de l'UE ont été jugés en état de conservation «favorable», l'objectif ultime de la directive, et ont reçu un drapeau vert. L'état de près de deux tiers des habitats s'est avéré

«défavorable-insuffisant» (drapeau orange) ou «mauvais» (drapeau rouge); l'état des autres habitats demeure inconnu.

Les prairies, zones humides et habitats de type côtier sont soumis à la plus forte pression. Le rapport fait cependant état de différences marquées selon les régions – aucun des habitats de l'Atlantique n'a reçu un statut favorable, contre 20 % à 30 % de ceux des régions méditerranéenne et alpine.

En termes d'état de conservation, il apparaît que tous les types d'habitats liés à l'agriculture sont, entre tous, ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés. Plusieurs explications sont avancées: notamment l'adoption de cultures plus intensives et moins respectueuses de la nature, ainsi que l'abandon ou la mauvaise gestion de terres agricoles. Le rapport souligne également l'impact négatif du développement urbain, du tourisme et du changement climatique sur les zones humides et les habitats de type côtier.

Pour certaines espèces, la lutte continue

Les résultats pour les espèces de l'UE étudiées ne sont guère plus encourageants. Seulement 17% d'entre elles, principalement situées dans les régions macaronésienne et alpine se sont avérées dans un état «favorable», tandis que 52% ont été jugées dans un état «défavorable-insuffisant». En matière d'état de conservation, peu de différences ont été notées entre les huit principaux

groupes d'espèces, bien que de nombreux amphibiens et certains mammifères marins luttent clairement pour leur survie.

Le rapport, réalisé dans le cadre de la directive Habitats, fait état de la difficulté de tirer des conclusions pour certaines espèces, en raison de l'absence de données pour près d'un tiers du territoire couvert. La plupart des régions marines ont été déclarées «inconnues», tout comme plus de la moitié des espèces de quatre pays d'Europe méridionale.

Dans certaines régions de l'UE, quelques espèces protégées par la directive Habitats semblent se rétablir, y compris de grands mammifères, tels que le loup et l'ours brun, ainsi que plusieurs types d'insectes et de plantes. Comme la plupart des autres espèces, celles-ci sont toutefois loin de constituer des populations saines ou durables.

Le réseau Natura 2000, établi il y a 15 ans dans le but de venir en aide aux habitats, est crédité de quelques résultats positifs – en particulier sur des sites bénéficiant des projets LIFE ou LIFE+ ou s'inscrivant dans le cadre de la directive concernant la conservation des oiseaux sauvages. Mais, pour plus de certitudes sur les tendances générales, il faudra attendre le prochain rapport de la Commission sur l'état de conservation de la nature, en 2013. Un meilleur suivi s'impose, mais la préoccupation première de la Commission, aujourd'hui, est de convaincre les États membres d'investir davantage dans la conservation de la nature et la restauration des zones endommagées. ←

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Rapport technique Article 17
biodiversity.eionet.europa.eu/article17

Directive Habitats
ec.europa.eu/environment/nature/legislation/habitatsdirective/index_en.htm

